

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

23. Signature d'un devis relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une maison intergénérationnelle.

Par délibération en date du 13 novembre 2023, le conseil municipal a validé le projet de création d'une maison intergénérationnelle.

Dans le cadre de ce projet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'ATEC 87 et la mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet OX architectures.

Pour cette réalisation la commune souhaite s'attacher les services d'un bureau de contrôle pour réaliser notamment les missions suivantes : solidité des ouvrages, solidité des éléments d'équipement, accessibilité, vérification installations électriques...

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées pour cette mission de contrôle technique.

A l'issue de la consultation 3 propositions ont été déposées de la part des cabinets APAVE, QUALICONSULT et SOCOTEC.

Après analyse des offres réalisée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il ressort que le cabinet QUALICONSULT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec le cabinet QUALICONSULT pour un montant de 4 340 € HT pour la tranche ferme et de 1 600 € HT pour la tranche optionnelle avec un total de 5 940 € HT soit 7 128 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

